

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-326

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 18 octobre 2017 portant délégation de signature au profit du Directeur Général des Services,
CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des inscriptions à l'Université Inter-Ages, il s'avère nécessaire de réglementer temporairement le stationnement des véhicules rue de Bellefontaine,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement des véhicules sera interdit du 18 au 19 septembre 2019 :

- Rue de Bellefontaine (partie comprise entre la rue Saint-Georges et le boulevard Montgomery).

Article 2 – La pré signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services techniques municipaux.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté..

A l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf août deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Didier COENE
Directeur Général des Services

